

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 31 mai 2017 portant affectation d'un contrôleur général économique et financier à la mission de contrôle des activités financières

Le ministre de l'économie et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 615-1, D. 615-2 et D. 615-8;
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 4;
Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier;
Sur la proposition de la chef du contrôle général économique et financier et de la directrice générale du Trésor,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Bernard ZAKIA, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission de contrôle des activités financières, à compter du 1^{er} juin 2017.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 31 mai 2017.

Pour les ministres et par délégation :
La chef
du contrôle général économique et financier,
H. CROCQUEVIELLE